

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 10

*Date de convocation : 23 Juin 2011*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 30 Juin 2011  
Sous la Présidence de M. Jean-Louis RENAUDIN, Maire**

**Assistaient à la séance :**

Mme et MM. Josette ELI, Vincent FELDER, Marc GIROLD, Bernard PALLOIS, Adjoint au Maire,

Mme et MM. Michelle MULLER, Jean-Paul ZANETTI, Gérard GERWIG, Maurice CHARTON, Léon WEISSENBERGER, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mme Muriel GOERGLER, MM Christophe VALENTIN, René DI MARCO et François VIDRIN.

**N° 273/2011 :**

**Extension de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche : adhésion de la commune d'URMATT**

**VU** la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

**VU** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le Bas-Rhin, présenté le 5 mai 2011 aux membres de la commission,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'URMATT en date du 05 mai 2011 relative à l'adhésion de la Commune d'URMATT à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté de Communes de la Haute-Bruche, en date du 18 avril 2011, approuvant l'adhésion d'URMATT et l'extension de la structure,

**CONSIDERANT** que l'extension concerne un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre existant avant l'entrée en vigueur de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

**CONFORMEMENT** aux statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, le nombre de délégués composant le conseil communautaire est fixé à 2 délégués par commune membre jusqu'à 2000 habitants et un délégué supplémentaire par tranche de 1000 habitants. La commune d'URMATT comptant actuellement 1645 habitants, sera représentée par 2 délégués au conseil communautaire, qui aura un total de 55 membres, jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en mars 2014.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité (dont 2 procurations)

**Approuve :**

- l'extension de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et l'adhésion de la commune d'URMATT.

**N° 274/2011**

**Création d'un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> Classe**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans l'impossibilité de procéder au renouvellement du contrat CAE de Mme Véronique WOLFF, il convient de pallier à ce manque et propose, par conséquent, la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (dont 2 procurations) :

- **de créer** un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Ce poste est créé pour une durée d'un an.
- **de modifier** corrélativement l'état des emplois permanents de la commune,
- **de rémunérer** cet emploi sur l'échelle 3 des cadres d'emplois de catégorie C, des Adjoints Technique 2<sup>ème</sup> classe : Echelon 1 - Indice brut : 297 - majoré 295.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2011.

**N° 275/2011**

**Distraction d'un terrain du régime forestier**

***Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 266/2011***

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Sollicite la distraction du régime forestier et le défrichement d'une partie de la parcelle cadastrée section 11 Parcelle 57 - lieu-dit « Le Four », pour une surface de 38 ares 89 ca, en vue d'un projet de rénovation pastorale de ce terrain.

**N° 276/2011**

**Attribution de subventions aux associations**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention de fonctionnement formulée par le Syndicat et l'Association des Arboriculteurs et Récoltants Familiaux de Fruits de la Haute Vallée de la Bruche,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2011,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer, à l'unanimité (dont 2 procurations) une subvention de fonctionnement au:

- Syndicat et l'Association des Arboriculteurs et Récoltants Familiaux de Fruits de la Haute Vallée de la Bruche : **100 €**

**N° 277/2011**

**Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'eau**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu l'exposé de M. le Maire

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau en 2010, lequel est à la disposition du public en mairie.

**N° 278/2011**

**Admissions en non valeur**

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition du comptable de la commune d'admettre en non-valeur certaines créances devenues irrécouvrables,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations),

- décide d'admettre en non valeur, sur le budget Eau, les produits non recouverts suivants :
  - produits divers 2009 : MEYER Joseph pour un montant de 10,99 €,
  - redevance eau 2008 : MEYER Joseph pour un montant de 10,88 €,
  - redevances eau 2009 - 2010 : STRUBEL Olivier pour un montant total de 65,60 €.

**N° 279/2011**

**Application du régime forestier sur une parcelle**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations),

- **Sollicite** l'application du régime forestier sur la parcelle cadastrée Section 7 Parcelle N° 69 lieu-dit « Haut Kittesbach », d'une contenance de 38 ares 89 ca, en compensation d'une distraction du régime forestier de la même surface et en vue de résorber une enclave dans la forêt communale.

**N° 280/2011**

**Regroupement des SIVU de SCHIRMECK – RUSS – BAREMBACH – SAINT BLAISE LA ROCHE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de Réforme Territoriale et notamment du projet de Schéma de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Il approuve l'avis émis par l'Association des Maires Ruraux qui, dans leur Communiqué de Presse du 21 juin 2011, regrettent la méthode initiale d'élaboration de ces schémas, qui sont conçus « à l'envers », à la seule initiative du Préfet, et qui relèguent les élus au rang de « consultés » et non d'acteurs alors qu'ils assumeront au quotidien le bon fonctionnement des futures territoires

M. le Maire porte ensuite à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin de regrouper les SIVU de Schirmeck, Russ Barembach et Saint-Blaise la Roche dans le cadre de la Réforme des Collectivités Locales.

L'objectif serait de transférer la compétence de la gestion du personnel forestier à la Communauté de Communes Haute-Bruche.

Après une large discussion, le Conseil Municipal, relève que le fonctionnement actuel du SIVU de Russ-Barembach convient parfaitement. Il constate également qu'aucune information ne lui a été donnée concernant les avantages et les inconvénients d'un tel transfert dans la mesure où l'objet du syndicat n'est autre que de la gestion de personnel, le patrimoine et la gestion de la forêt restant l'attribution de chaque commune. Le Conseil Municipal remarque aussi, qu'il n'y a pas eu de débat à ce sujet au niveau de la Communauté de Communes et que cette façon de faire n'est pas conforme au principe de la démocratie communale.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 2 procurations),

- **s'oppose** au transfert de compétences à la Communauté de Communes Haute-Bruche,
- **décide** de garder le statu-quo du SIVU Russ-Barembach, jusqu'à la prochaine échéance municipale.

## **N° 281/2011**

### **Informations du Maire**

#### **- Dégâts répétitifs à la Marbrière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la « Commission Forêt » réfléchit actuellement à des solutions à mettre en place pour éviter les dégâts, dont le site de la Marbrière fait l'objet de manière récurrente.

Ces actes de vandalisme sont réalisés, pour la plupart, par des individus circulant en voiture en soirée et notamment après 22H00.

Les solutions envisagées sont :

- mise en place d'une barrière non cadenassée au niveau du Chemin de la Marbrière,
- installation de panneaux « Circulation interdite de 22h à 6h sauf ayant droit ».

Une note d'informations sera diffusée aux administrés.

#### **- Aire de jeux multisports**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'aire de jeux multisports, récemment terminée, est victime de son succès et génère un trafic important de véhicules circulant à vitesse élevée dans la rue des Champs, qui est très étroite. Il indique également que certains propriétaires de véhicules écoutent de la musique trop fort après 22H00, ce qui perturbe les riverains.

Pour limiter ces nuisances, M. le Maire propose de réglementer la circulation dans la rue des Champs en installant des panneaux : « Circulation interdite de 22H00 à 6H00 sauf riverains ».

Pour extrait conforme  
Russ, le 7 juillet 2011  
Le Maire :  
Jean-Louis RENAUDIN

## ORDRE DU JOUR

1. **Extension de la Communauté de Communes de la Haute Bruche : adhésion de la Commune d'URMATT**
2. **Autorisation d'engagement d'un agent non titulaire**
3. **Distraction d'un terrain du régime forestier**
4. **Attribution de subventions aux associations**
5. **Divers / Informations du Maire**
  - **Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'eau**
  - **Admissions en non valeur**
  - **Application du régime forestier sur une parcelle**
  - **Regroupement des SIVU de SCHIRMECK – RUSS – BAREMBACH – SAINT BLAISE LA ROCHE**

<b>FELDER Vincent - Adjoint au Maire</b>	
<b>ELI Josette - Adjoint au Maire</b>	
<b>GIROLD Marc – Adjoint au Maire</b>	
<b>PALLOIS BERNARD – Adjoint au Maire</b>	
<b>VIDRIN François - Conseiller Municipal</b>	
<b>ZANETTI Jean-Paul - Conseiller Municipal</b>	
<b>WEISSENBERGER Léon - Conseiller Municipal</b>	
<b>GOERGLER Muriel - Conseillère Municipale</b>	
<b>GERWIG Gérard - Conseiller Municipal</b>	
<b>DI MARCO René - Conseiller Municipal</b>	
<b>CHARTON Maurice - Conseiller Municipal</b>	
<b>VALENTIN Christophe - Conseiller Municipal</b>	
<b>MULLER Michelle - Conseillère Municipale</b>	